

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : EL7

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes d'alignement.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Liste des Plans d'Alignement approuvés d'Esmerly - Hallon: 1 - Route de Ham 2 - Rue de la Jacoterie 3 - Rue à Hérocque 4 - Entrée des Prés 5 - Grande Rue 6 - Place Publique 7 - Ruelle (entre Grande rue et Place Publique) 8 - Rue de la Place 9 - Rue des Ruines 10- Ruelle des Ecoles 11- Rue du Presbytère 12- Ruelle Saint Martin 13- Ruelle Marquet 14- Tour de Ville 15- Rue des Rogations

- 16- Rue Feuillette
- 17- Rue du Petit Saint Nicolas
- 21- Rue Barbe
- 22- Rue Neuve
- 23- Chemin Neuf
- 24- Rue d'Hombleux
- 25- Tour de Ville dit Plicottin
- 26- Rue de l'Entrée du Guet
- 27- Rue de la Chapelle
- 28- CV n° 4 d'Esmerly à Falvy
- 29- Tour de Ville du Midi d'Hallon
- 30- Entrée du Rillon
- 31- Rue Maurice Dubuffet
- 32- Chemin de Grécourt
- 33- Rue du Berger
- 34- Rue Monacque
- 35- Bellevue à la Croix Sainte Claude (ex Rue de Chauny)

SERVICE RESPONSABLE

Pour les voies communales : mairie de la commune

Pour les voies départementales : Conseil Général de la Somme

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : I3

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).
DATE DE L'ACTE
20/02/70
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Canalisation NESLE - EPPEVILLE I dite Antenne de HAM (80mm) : zone non aedificandi de 5 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2,5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation . Année de pose : 1970. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : C. COS maxi admissible : > 0.40 D.U.P. du 20.02.1970. (JO du 27.02.1970).
SERVICE RESPONSABLE
GRT gaz Région Nord Est 24, quai Sainte Catherine 54 042 NANCY cedex

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : I3

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
D.U.P du 13/05/1985 (J.O du 30.05.1985)
DATE DE L'ACTE
13/05/85
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Canalisation NESLE - EPPEVILLE II dite 'doublement de l'antenne de HAM et branchement de la Sucrerie d'EPPEVILLE (150 mm) : Zone non aedificandi : 6 mètres (3 mètres à gauche, 3 mètres à droite) Année de pose : 1985 Pression maxi de service : 67.7 bars Catégorie d'emplacement B COS maxi admissible : 0.40.
SERVICE RESPONSABLE
GRT gaz Région Nord Est 24, quai Sainte Catherine 54 042 NANCY cedex

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : I3

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .
DATE DE L'ACTE
03/08/85
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Canalisation Nesle - Travecy zone non aedificandi de 8 mètres (2 m à gauche et 6 mètres à droite) DUP du 03.08.1995 JO du 16.09.95 .
SERVICE RESPONSABLE
GRT gaz Région Nord Est 24, quai Sainte Catherine 54 042 NANCY cedex

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : I4

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
<p>Lignes moyenne tension et basse tension :Ce réseau fait l'objet d'un plan particulier joint au plan général des servitudes d'utilité publique au 1/5000^{ème}.) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élague et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>
SERVICE RESPONSABLE
<p>EDF gaz DISTRIBUTION 10 rue Macquet Vion BP 0633 80006 Amiens cedex</p>

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : PT2

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Décret du 30.10.1995 publié au JO du 07.11.1995 Plan FH 053 .
DATE DE L'ACTE
30/10/95
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
- Liaison Hertzienne HAM - ROYE (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan
SERVICE RESPONSABLE
France Télécom UI Picardie Département Chargés d'Affaires 20 Av Paul Claudel 80050 Amiens Cedex 1

COMMUNE D'ESMERY-HALLON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : PT3

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques. En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Présence des Câbles suivants à Esmery - Hallon:- Câble régional n° 1531 Nesle - Ham le long du CD 990 en terrains privés- Câbles armés le long de la RN 17
SERVICE RESPONSABLE
France Télécom UI Picardie Département Chargés d'Affaires 20 Av Paul Claudel 80050 Amiens Cedex 1

COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : AC1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des monuments historiques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Arrêté préfectoral en date du 13/02/1998 .
DATE DE L'ACTE
13/02/98
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de l'Eglise de Monchy-Lagache. Cette inscription induit un périmètre de protection des abords de l'Eglise dans un rayon de 500 m.
SERVICE RESPONSABLE
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens

COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : AS1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Arrêté préfectoral en date du 15/11/1995
DATE DE L'ACTE
15/11/95
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Captage d'A.E.P. de MONCHY-TERTRY situé sur le territoire de la commune de MONCHY-LAGACHE: Sont déclarés d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de MONCHY-LAGACHE destinées à l'alimentation en eau potable du Syndicat d'A.E.P. de MONCHY-TERTRY et la création des périmètres de protection autour dudit captage . Il est crée également un périmètre de protection éloignée.
SERVICE RESPONSABLE
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 3 bvd de Guyencourt 80027 Amiens Cedex

COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : I1BIS

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-line par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L).
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
<p>Une ancienne conduite de transport d'Hydrocarbures traverse la commune selon le tracé reporté au plan général des servitudes. Cette conduite d'hydrocarbure a été passivée : la servitude I1bis n'existe plus en tant que telle mais la conduite demeure dans le sol.</p> <p>Un maître d'oeuvre pourrait à ses frais la faire retirer après accord avec l'autorité de tutelle de la TRAPIL : Service National des Oléoducs Interalliés, 59 boulevard Auriol, 75 703 Paris cedex</p>
SERVICE RESPONSABLE
TRAPIL - Oléoduc de Défense Commune (ODC) 22B route de Demigny Champforgeuil BP81 / 71 103 CHALON SUR SAONE

COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : PT1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Décret du 04/04/1995
DATE DE L'ACTE
04/04/95
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
Centre Radioélectrique de PERONNE Aérodrome (Navigation aérienne civile): Classé en 1ère catégorie le 22.02.1983 * Zone de protection délimitée par un cercle de 1000 m de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° STNA 881 au 1/25000 joint au décret. Fonction: Tour de contrôle - Aide à la navigation aérienne - Réception VHF.N° CCT 80.24.004. Décret du 04.04.1985.Publié au JO du 11.04.1985. Plan STNA N°881 au 1/25000.
SERVICE RESPONSABLE
Direction Générale de l'Aviation Civile Direction Régionale de l'Aviation Civile Nord N°108 Orly Sud 94396 Orly Aéroport Cedex